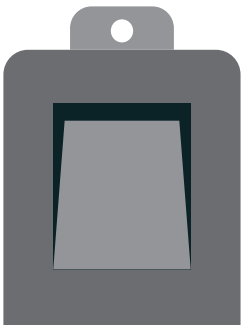


NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS BIENTÔT DANS VOTRE QUARTIER

**INFORMATION
TRAVAUX**

LA CONTENEURISATION DU CENTRE-VILLE SE POURSUIT !

Dès fin février, de nouveaux points d'apport volontaire seront installés dans votre quartier. À la fin des travaux, en mai, la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte s'arrêtera.



**métropole
GrandNancy**

DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE BIENTÔT À VOTRE DISPOSITION!



La circulation sera maintenue sans déviation pendant toute la durée des travaux.



- + UN QUARTIER PLUS AGRÉABLE
- + UNE SOLUTION FACILE ET PRATIQUE
- + DES TROTTOIRS LIBÉRÉS

Début
des travaux
26 FÉVRIER

LÉGENDE

- Verre
- Papier
- Emballages
- Ordures ménagères
- Projet d'implantation
- Existant
- Rues concernées par la fin de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte en mai



Mise en service
progressive des
nouveaux points
d'apport volontaire

Fin de la collecte des
ordures ménagères
en porte-à-porte
COURANT MAI

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

Courant mai 2024 : arrêt de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte > ces déchets seront à déposer dans un point d'apport volontaire (accessible 24h/24, 7j/7).

Afin d'améliorer la propreté des rues et votre cadre de vie, la Métropole du Grand Nancy remplace la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte par un réseau de points d'apport volontaire. Cette solution vous offre une plus grande liberté et diminuera la circulation des camions de collectes (moins de bruit, moins de pollution).

Cela concerne **uniquement les ordures ménagères**, la date précise de la fin de collecte en porte-à-porte vous sera communiquée ultérieurement. **La collecte en porte-à-porte des emballages est quant à elle maintenue.**

ET POUR LES PROS ?

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères s'arrêtera également pour les professionnels. Les ordures ménagères seront donc à déposer dans les mêmes points d'apport volontaire que les particuliers, dans des sacs fermés de 80 litres maximum.

Pour les autres déchets : les **emballages** et les **cartons** seront toujours collectés selon les mêmes modalités et les **déchets spécifiques** (comme les palettes) seront toujours à faire collecter par un transporteur, un prestataire spécialisé ou à déposer en déchetterie.

UNE QUESTION,
BESOIN
D'UNE INFO ?



**Maison de l'Habitat
et du Développement durable**
Tél. : 03 54 50 20 40
dechets.grandnancy.eu

**métropole
Grand Nancy**